

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes



Le dialogue social constructif : une époque révolue ?

Le gouvernement, malgré les grondements ici ou là, a déployé tout l'été son projet sur la loi travail, permettant de réformer par ordonnances le Code du travail.

Ce passage en force de cette loi, avec le soutien de la CFDT et de la CFTC est inacceptable !!

Parce que nous croyons dans l'intérêt du combat syndical et faute d'un dialogue social constructif devant un gouvernement sourd et méprisant, **le SNU rejoint la CGT qui appelle à une journée d'action le 12 septembre contre la réforme du code du travail et protester contre son démantèlement.**

**LE SNUTEFI APPELLE LES PERSONNELS
DE POLE EMPLOI, DES MISSIONS LOCALES ET DU MINISTRE DU TRAVAIL
A SE METTRE EN GREVE ET A SE MOBILISER DES LE 12/09/2017
POUR FAIRE ECHEC A CES MESURES.**

Mouvement sociaux SNU 

Pourquoi devons-nous aussi nous sentir concernés à pôle emploi ?

Des négociations collectives d'entreprise peuvent aboutir à **fixer des règles** mêmes si elles sont **moins protectrices** pour les salariés **que celles des lois, décrets ou conventions collectives de branche.**

Avec cette loi et son inversion de la hiérarchie des normes, **un accord d'entreprise prévaut dorénavant sur un accord national ou une C.C.N.**

Quelle conséquence cela pourrait avoir à Pôle emploi ? La Direction Régionale Nouvelle Aquitaine pourrait par exemple faire passer, avec l'appui d'organisations syndicales conciliantes,

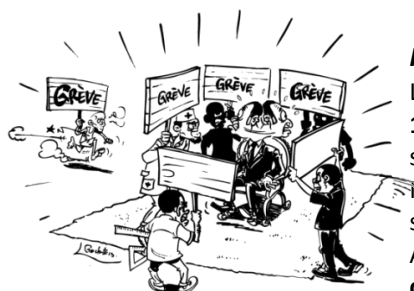
- un nouvel accord régional OATT avec 41h00 hebdo, avec des horaires fixes et ouverture le samedi jusqu'à 18h00...
- Des réunions hebdomadaires et briefing obligatoires débordant sur les plages variables.

Voulez-vous confier votre sort, votre avenir, entre les mains de ceux qui ont déjà signé la fin du métier GDD ?!



Convaincus de la nécessité de lutter, le SNU Poitou-Charentes s'engage dans un processus de mobilisation et appelle l'ensemble des agents à participer massivement à cette journée de grève interprofessionnelle le mardi 12 septembre 2017.

Pour plus de détails et d'analyses sur La Loi Travail 2, lisez le 4 pages « [Ordonnances Travail](#) » du SNUTEFI et pour plus d'information sur le contexte, le dernier [Modes d'emplois n°59](#)



Pour ceux qui choisiront de débrayer :

Lors d'un appel à la grève, **un agent de droit privé** à la possibilité de faire grève **1 heure seulement** pour manifester sa solidarité avec ce mouvement social. Il sera comptabilisé comme gréviste.

Il est même tout à fait possible de **faire ce débrayage de 08h00 à 09h00** (saisie sous Horoquartz code -GREV).

Après validation par votre N+1, **la journée ne pourra pas être valorisée au-delà de 6h30 pour 1h00, 5h30 pour 2h00 etc...** (DP du 13 avril 2017 – page 25).

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ? Cliquez [ici](#) !

